

Projet d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame- des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois

Dossier : 6211-06-020

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 2 mai au 16 juin 2006

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois* par le ministère des Transports a pris fin le 16 juin 2006. Conformément au mandat qui lui a été confié le 13 avril 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 2 mai au 16 juin 2006, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports (MTQ) propose d'élargir à quatre voies la route 131 afin de répondre, entre autres, à l'augmentation de la circulation et à l'amélioration de la sécurité sur ce tronçon. L'élargissement d'une longueur de près de 8 km débiterait dans les environs du 1^{er} rang de la Chaloupe à Notre-Dame-des-Prairies et se terminerait un peu au sud du croisement du chemin Barrette à Saint-Félix-de-Valois. Le projet nécessiterait une emprise de 40 m, incluant l'acquisition d'une bande de terrains variant de 13 à 15 m ainsi qu'un terre-plein étroit de 3 m de largeur avec une glissière de béton. Le projet comprendrait également trois bretelles de demi-tour, soit une au sud et une au nord de Notre-Dame-de-Lourdes ainsi qu'une au sud du rang Frédéric à Saint-Félix-de-Valois.

(Extrait du communiqué émis le 2 mai 2006)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

Le projet

- La justification du projet ;
- la possibilité de retirer le muret de béton dans la zone commerciale à Notre-Dame-de-Lourdes ;
- la possibilité d'aménager un boulevard au lieu d'un muret de béton ;
- l'aménagement proposé au rang de la 1^{re} Chaloupe à Notre-Dame-des-Prairies ;
- l'écart des calculs en pourcentage des débits de circulation entre 1991 et 2003 ;
- l'explication des mouvements de circulation avec la présence d'un muret de béton (pour effectuer un virage à gauche par exemple) ;
- l'absence d'un accès à la hauteur du rang Sainte-Rose à Notre-Dame-de-Lourdes ;
- la conservation ou non des accès pour une exploitation agricole ;
- l'échéancier des travaux de construction.

La sécurité

- La prise en compte de la sécurité des piétons aux intersections ;
- la possibilité de diminuer la vitesse permise à 70 km/h à la place d'un muret de béton pour améliorer la sécurité ;
- l'aménagement des bretelles de virage à gauche et à droite pour augmenter la sécurité ;

- le retrait ou non du feu de circulation à la hauteur du rang Sainte-Rose à Notre-Dame-de-Lourdes ;
- l'explication de l'aménagement prévu à l'intersection du rang Sainte-Rose à Notre-Dame-de-Lourdes et du rang Saint-Frédéric à Saint-Félix-de-Valois.

Les impacts sonores

- L'impact ou non du bruit pour une résidence riveraine de la route 131 actuelle à Notre-Dame-de-Lourdes ;
- les effets de l'implantation d'une glissière de béton de type New Jersey sur le niveau sonore ;
- le niveau de bruit acceptable en terme de décibels ;
- les mesures d'atténuation prévues pour les impacts sonores.

Les autres préoccupations

- Les impacts économiques du projet sur les commerces ;
- la tenue ou non de rencontres d'information avec la population précédant la période d'information et de consultation publiques actuelle ;
- le processus d'expropriation ;
- le processus d'audience publique.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale de Saint-Félix-de-Valois	4863, rue Principale
Bibliothèque de Notre-Dame-des-Prairies	34, 1 ^{re} avenue
Hôtel de ville de Notre-Dame-de-Lourdes	4050, rue Principale

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
14 mai 2006		<i>L'Action</i>
15 mai 2006	<i>Le Journal de Québec</i>	
15 mai 2006	<i>Le Journal de Montréal</i>	
17 mai 2006		<i>L'Expression</i>
21 mai 2006		<i>L'Action</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
2 mai 2006 Annonce de la période d'information et de consultation publiques	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de la région de Lanaudière	133	Site du BAPE
23 mai 2006 Rappel de presse	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de la région de Lanaudière	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le 23 mai 2006
BAPE : co-animation	Karine Lavoie et Julie Olivier
Accueil et prise de notes	Karine Lavoie et Julie Olivier
Promoteur	Jean-Pierre Barabé, ministère des Transports Mario Turcotte, ministère des Transports Normand Gauthier, Tecsalt
Assistance	125 personnes
Durée	3 heures 30 minutes

Les relations de presse

Un échange téléphonique a eu lieu avec une journaliste du journal *L'Action*. Cet échange a permis d'expliquer le rôle du BAPE, le déroulement de la séance d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'articles de presse et a été mentionné à maintes reprises dans les médias électroniques. Pour les médias écrits, on retrouve entre autres les hebdomadaires *L'Action* et *L'Expression*.

Québec, le 27 juin 2006

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier